

R.N. → 2011

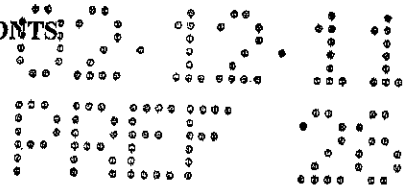
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DROME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

De la commune **MAIRIE DE LA BATIE DES FONTS**

Séance du **12 novembre 2011**



Nombre de conseillers	
- en exercice	9
- présents	5
- votants	8
- absents	4
- exclus	

L'an deux mille onze, le 12 novembre à 14 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. adame Brigitte CHEVROT.

Etaient présents : MM.

J.F CHAUVIN, A.DELOUPY-DOBIN, F. DELOUPY-DOBIN, J. LECOMTE; A. DELOUPY-DOBIN, pvr à LECOMTE J; J.M DELOUPY-DOBIN, pvr à F. DELOUPY-DOBIN pvr à J.LECOMTE

Date de convocation :

08 novembre 2011

Date d'affichage :

08 novembre 2011

M. J. LECOMTE a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET
TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle Taxe d'Aménagement entrant en vigueur en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE l'application de cette taxe sur l'ensemble du territoire, communal à un taux de 1,5%
- DECIDE d'appliquer l'ensemble des exonération facultatives,
- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de VALENCE le
et publication ou notification du

Le Maire,

A. De Loupy Dobin

A. DELOUPY-DOBIN
Signature